



AD MAJOREM PROPRIAE GLORIAM

EMPIRE DE LA BASSE CHESNAIE

Décret impérial N°2005-01 du 02 Janvier 2005

Vu la Constitution du 2 décembre 1996,

Considérant qu'il convient de commencer l'année 2005 sous d'excellentes augures et afin d'assurer le développement durable de l'Empire,

Considérant le prestige que doit assurer l'Empire face au monde,

Nous, Empereur de la Basse Chesnaie, par la grâce de Dieu, décrète et décrétons :

Article premier

L'année 2005 est désignée « année pharaonique ».

L'Empereur de la Basse Chesnaie

Frank-Marc 1er